



## **RESOLUTION DE LA PLATEFORME FORETS - COMMUNAUTE EUROPEENNE**

L'objectif de la politique d'aide au développement de la Communauté européenne (CE) est de réduire, voire d'éradiquer la pauvreté. Ceci implique un appui à un développement durable dans les domaines économique, social et environnemental, et l'assistance à l'intégration des pays en développement dans l'économie mondiale.

Les ressources forestières contribuent directement à la survie de 90% des 1,2 milliards d'habitants des pays en développement vivant en dessous du seuil de pauvreté<sup>1</sup>. La Communauté européenne n'a cependant pas, ou peu, de contact direct avec les peuples et les organisations disposant d'informations pertinentes sur la gestion des forêts dans les pays récipiendaires. L'objectif de la Plate-forme Forêts - Communauté Européenne est de combler ce vide, en dotant les organisations de la société civile et les peuples de la forêt d'un instrument capable de leur permettre de fournir aux décideurs de la CE des informations pertinentes et actuelles sur l'état de la forêt et des peuples de la forêt.

La réunion de stratégie de la plate-forme Forêts - Communauté européenne, tenue à Yaoundé du 6 au 8 décembre 2004, a rassemblé des représentants des sociétés civiles indonésienne et camerounaise, qui ont débattu de l'impact des politiques et projets de coopération de la CE sur les forêts et les peuples de la forêt. Les échanges d'expérience ont souligné l'absence de transparence et le déficit dans l'implication de la société civile dans les processus et projets de coopération de la CE.

**Nous, ONG et représentants des organisations des peuples indigènes signataires de la présente, souhaitons engager une coopération constructive avec la Communauté européenne et leurs Etats partenaires, afin de contribuer à l'amélioration de l'efficacité de la coopération européenne dans le secteur forestier. Pour parvenir à ce résultat, nous demandons à la Communauté européenne et à ses Etats partenaires :**

- **D'assurer la transparence et l'accès à l'information** dans le cadre de toutes les activités de coopération de la CE;
- **De mettre en place un mécanisme efficace d'implication de la société civile** dans tous les processus de la CE, y compris la préparation, la revue à mi-parcours et l'évaluation des **stratégies-pays et des stratégies régionales** ;
- De mettre en place des mécanismes efficaces d'implication de la société civile, y compris des organisations des peuples indigènes et des communautés affectées, dans les phases de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation des **projets de la CE**;
- **De développer des mécanismes transparents de dissémination de l'information et de suivi financier** pour les projets mis en oeuvre par la CE;
- D'assurer une implication effective de la société civile dans les initiatives promouvant la **bonne gouvernance** dans le secteur forestier

---

<sup>1</sup> Domment, Caroline (1999), *Fish for Thought: Fisheries, International Trade and Sustainable Development*. International Centre for Trade and Sustainable Development (ICTSD) & IUCN – The World Conservation Union. Natural resources, Trade and Sustainable Development Series, No.1

En mai 2003, la Communauté européenne a adopté un **Plan d'action sur l'Application des réglementations forestières, gouvernance et échanges commerciaux** (connu sous l'acronyme anglais FLEGT)<sup>2</sup>, reconnaissant sa responsabilité, comme l'un des principaux marchés de bois et de produits du bois, dans la lutte contre l'exploitation illégale du bois. En juillet 2004, la commission a présenté l'ensemble des mesures prévues par le processus FLEGT pour faire face à l'importance du commerce mondial de bois illégal, estimé à 15 milliards de dollars par an.

**Les membres soussignés de la Plate-forme Forêts - Communauté européenne** accueillent favorablement le projet de règlement<sup>3</sup> pour un système de licences d'exportation volontaires et les accords bilatéraux avec les pays producteurs de bois, et **sollicitons de la Communauté européenne** :

- **Que la société civile soit activement impliquée dans le plan d'action FLEGT**, y compris au cours de la négociation des accords de partenariat avec les pays producteurs, de même que dans le système de licences;
- **De garantir la crédibilité du système de suivi, notamment en confiant sa mise en œuvre à des organisations indépendantes**, avec une participation active de la société civile.

Soucieux de la cohérence et de l'efficacité des actions de coopération de la Communauté européenne, nous souhaitons voir aboutir un projet de règlement qui garantira la contribution de ses actions de coopération à la promotion du développement durable et à la réduction de la pauvreté, engagements clairement exprimés dans le Traité (article 2 et article 177). Les programmes de coopération de la communauté dans les Etats partenaires devraient refléter ces valeurs fondamentales.

**Yaoundé, le 08 décembre 2004**

1. Pour le **CERUT**, Bilde Ntube
2. Pour le **Club CAN**, Osée Chupanje
3. Pour **Light Africa International**, Martin Patrice Moune
4. Pour **CAVEN**, Martin Yetna
5. Pour **CADEF**, Eric Major Tougueu
6. Pour **ADEID**, Stephan Rostock
7. Pour **OAPIDE**, Honoré Nzol Bissack
8. Pour **SERDEV**, Dr Sosthène Ahanda
9. Pour **CARFAD**, Miranda Wattaht Ngwengi
10. Pour **COPANEDE/SERCAADE**, Patrice Kosso Boua
11. Pour **PROSENAT**, Jacques Unkap
12. Pour **AEJ Sahel**, Jean Jacques Mem
13. Pour **Global Village Cameroun**, Halleson Durrel Nzene
14. Pour **AJEPE**, Benjamin Bayoi
15. Pour **OCDE**, Luc Sintat Mpouma
16. Pour **FOCARFE**, Marie Louise Tshongo
17. Pour **CRADIF**, Raoul Modeste Mbida
18. Pour **PAPEL-Cameroun**, Henri Mevah
19. Pour **GICAEDER**, Mbah Manga
20. Pour **CUVIPREN**, Emmanuel Mbenda
21. Pour **FDD**, Meleta Quinta
22. Pour **COSADER**, Christine Andela
23. Pour **CREDO**, Dr. Ruben Balock
24. Pour **FERN**, Iola Leal Riesco
25. Pour **TELAPAK**, Mardi Minangsari
26. Pour **CED**, Emmanuel Kam Yogo

---

<sup>2</sup> Communication de la Commission au Conseil et au Parlement Européen - Application des réglementations forestières, gouvernance et échanges commerciaux (FLEGT) - Proposition relative à un plan d'action de L'union européenne 21.05.2003 COM(2003)0251 final

<sup>3</sup> Proposition de Règlement du Conseil concernant la mise en place d'un régime d'autorisation volontaire FLEGT relatif aux importations de bois dans la Communauté européenne, 20.07.2004, COM(2004)515 final